

LA MICROFINANCE INDIENNE PEUT-ELLE ÊTRE SOLIDAIRE ?

*Isabelle GUÉRIN **, *Cyril FOUILLET ***, *Jane PALIER ****

Comment et à quelles conditions la microfinance peut-elle être solidaire ? C'est-à-dire capable de participer à un processus de redistribution du pouvoir et des richesses mais aussi d'inventer de nouvelles formes de démocratie. Basé sur des monographies menées en Inde, l'article met en évidence les multiples défis auxquels sont confrontées les organisations qui tentent d'aller au-delà d'un rôle de prestataire de services financiers. La solidarité est bien sûr le résultat de choix et de stratégies délibérés mis en œuvre par les organisations de microfinance, mais elle est également fortement contingente des contextes locaux d'intervention et de la manière dont les populations locales utilisent, manipulent et s'approprient les interventions de microfinance.

La microfinance peut-elle être solidaire ? Si la question n'est pas totalement nouvelle ¹, force est de constater qu'elle a été largement occultée par la très forte médiatisation et les discours simplistes des dernières années. L'année 2005, sacrée « année du microcrédit » par les Nations Unies, puis l'obtention, en 2006, du prix Nobel de la paix par le fondateur de la Grameen Bank, le professeur YUNUS, auront probablement été les points d'orgue de cette vague de médiatisation. Plusieurs travaux empiriques récents tirent pourtant la sonnette d'alarme. La

* Économiste, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Laboratoire population environnement développement (LPED, France) et à l'Institut français de Pondichéry (IFP, Inde).

** Doctorant en sciences économiques au Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (Université Lyon 2), rattaché au LPED (France), à l'IFP (Inde) et au Département microfinance de l'ULB (Belgique).

*** Doctorante en sciences économiques au Laboratoire d'économie de la firme et des institutions (Université Lyon 2), rattachée au LPED et à l'IFP (Inde).

Les auteurs remercient vivement Laurent FRAISSE, Isabelle HILLENKAMP, Céline JAUZELON et Solène MORVANT-ROUX ainsi que deux lecteurs anonymes pour leurs commentaires constructifs sur une version préliminaire de ce texte.

1 - Nombre de praticiens et quelques chercheurs ont toujours été conscients que la dimension solidaire de la microfinance n'allait absolument pas de soi et devait faire l'objet d'une préoccupation permanente. Concernant le contexte français, citons à titre d'exemple le réseau Cerise ainsi que les travaux du Centre Walras, en particulier les rapports Exclusion et liens financiers (éditions Économica).

microfinance a bel et bien des effets positifs (lissage de la trésorerie, amélioration de la gestion quotidienne des risques, consolidation de petites activités économiques, etc.) mais, dans nombre de cas, de tels effets se font au prix d'un renforcement des inégalités. D'une part, ce sont essentiellement les « moins pauvres des pauvres » qui en bénéficient. D'autre part, les vertus supposées de l'outil microfinance ont très largement contribué – et continuent aujourd'hui – à alimenter une conception purement technique et économique de la lutte contre les inégalités, occultant toute réflexion et toute intervention de fond en matière de redistribution du pouvoir et des richesses (HIGGOTT et WEBER, 2005 ; FERNANDO, 2006 ; SERVET, 2006). Les efforts récents en matière d'évaluation des « performances sociales » des institutions de microfinance représentent une avancée notable (LAPENU *et al.*, 2004). Mais, même si ces efforts participent à la création d'outils pertinents d'analyse des pratiques microfinancières et interpellent les acteurs (les praticiens mais aussi et surtout les bailleurs) sur la nécessité sociale, ils restent néanmoins insuffisants pour intégrer une microfinance, parfois dissimulée derrière un parapet de normes et de référentiels explicitement néolibéraux, dans le champ de l'économie solidaire. Par conséquent, il est urgent de s'interroger sur les conditions d'une microfinance solidaire, c'est-à-dire capable, à la fois, de participer à un processus de redistribution du pouvoir et des richesses mais aussi d'inventer de nouvelles formes de démocratie et de définition de l'intérêt général qui ne soient plus du ressort exclusif de l'État (GENTIL et SERVET, 2002).

Basé sur quelques monographies d'organisations de microfinance indiennes (principalement Assefa, Basix et Sewa, mais aussi diverses organisations de plus petites tailles), issues d'un travail intensif de terrain mené pendant quatre années², cet article propose quelques éléments de réflexion sur ces thèmes. Une première partie donne un aperçu du champ de la microfinance indienne, dominé aujourd'hui par l'intervention croissante d'une floraison d'organisations non gouvernementales (ONG) aux motivations très disparates et par l'omniprésence d'un État très interventionniste. L'article aborde ensuite la dimension de la solidarité à partir de deux questions. La première concerne la prestation de services : à quelles conditions est-il possible d'offrir des services adaptés aux besoins des populations ? Nous verrons que la réponse est loin d'aller de soi. Le principal défi consiste à trouver un équilibre entre plusieurs facteurs potentiellement contradictoires (participation des usagers, proximité, expertise). La seconde question concerne l'articulation entre services financiers et action « politique », entendue ici au sens d'une capacité à influencer sur les normes et les règles. Nous insisterons sur les potentialités mais aussi sur les difficultés de cette articulation.

2 - Ce travail a été effectué dans le cadre du programme *Labour, Finance and Social Dynamics* de l'Institut Français de Pondichéry. Le fonctionnement de ces organisations sera présenté plus en avant dans le texte. Le travail de terrain est la principale source de nos informations, à l'exception de la Sewa, à laquelle plusieurs ouvrages ont été consacrés et dont nous nous sommes également inspirés ; en particulier celui de BHATT (2006) et celui de ROSE (1992).

I – LA MICROFINANCE INDIENNE : ENTRE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, « MARCHÉ » ET POPULISME D'ÉTAT ?

Dans un contexte de financiarisation croissante (SERVET, 2003), auquel les pays du Sud n'échappent pas, les « pauvres » plus que quiconque ont besoin de services financiers. Le secteur bancaire ne couvrant qu'une faible proportion des populations des pays du Sud (KARNEWE et KONING, 2004), la microfinance peut être l'un des outils répondant à cette demande. Constituée de services de crédit leur permettant d'investir, de consolider leur activité d'entrepreneur mais aussi de compenser des revenus irréguliers, et de services d'épargne permettant de préparer les étapes du cycle de vie (en particulier habitat, éducation, mariage, funérailles) ou d'anticiper les accidents de la vie, la microfinance élargit la gamme des services financiers disponibles pour une population délaissée par le secteur bancaire. Se développent également depuis peu des services de micro-assurance, essentiels lorsque la protection sociale est inexistante, défaillante ou en voie de disparition, ce qui est le cas dans de nombreux pays du Sud. En Inde, alors que près de 90 % de la population est exclue de toute forme institutionnalisée de protection sociale³, que l'auto-emploi est supposé concerner une large fraction de la population active⁴, et que plus de 60 % de la population n'a pas accès aux services financiers classiques, on imagine aisément les potentialités de la microfinance. Celle-ci s'est d'ailleurs développée de manière exponentielle au cours des dernières années⁵, tant en matière d'octroi de crédit et de mobilisation d'épargne que d'assurance, en particulier dans le sud du pays. Selon les districts (départements), entre 5 % et 20 % de l'ensemble des foyers sont concernés, et la proportion atteint 35 % à 40 % si l'on considère uniquement les ménages exclus du système bancaire classique (FOUILLET, 2006a).

Plus encore, la microfinance indienne, *via* le principe des groupes d'emprunteurs, est pensée comme un moyen de stimuler la solidarité, l'entraide ainsi que la mobilisation collective, soit pour la gestion de biens communs, soit pour la revendication de certains droits. Là encore, l'Inde représente un cas d'école puisque à la fin de l'année 2005 près de 65 % de l'offre de microfinance passait par les groupes d'emprunteurs solidaires, qualifiés de *Self-help-groups* (SHG). Durant l'année financière 2005-2006, près d'un million de groupes ont reçu un prêt, soit environ 15 millions de personnes, essentiellement des femmes (95 %) (NABARD, 2006). Ces groupes, initiés dès les années 1970 par quelques organisations de la « société civile », sont aujourd'hui appuyés et soutenus tant par les autorités publiques (dans le cadre de programmes étatiques de lutte contre la pauvreté, mais aussi d'instances locales de concertation liées à la décentralisation) que par un nombre croissant d'organisations de type ONG dont le statut, les objectifs, la taille, l'idéologie et les modes de fonctionnement sont extrêmement variés.

3 - Sur l'ensemble des dépenses de santé, en Inde, plus de 80 % sont prises en charge par le patient. Ce taux est de 60 % au Bangladesh, de 50 % au Sri Lanka, et d'un peu plus de 10 % en Allemagne (PARIKH et RADHAKRISHNA, 2005).

4 - Les données officielles avancent une proportion de la population active proche de 50 %, mais il est difficile d'y distinguer ce qui relève effectivement de l'auto-emploi et ce qui relève de la sous-traitance déguisée.

5 - De 1992 à 2006, le taux de croissance annuel moyen du nombre de groupes d'emprunteurs ayant reçu un prêt s'établit à 82 %, il est de 110 % en termes de montants alloués (FOUILLET, 2006a).

Victimes du même effet de mode que dans bien d'autres pays, la microfinance et le mouvement des SHG sont devenus aujourd'hui des instruments populistes au service de l'État, et plus généralement au service des partis politiques qui n'hésitent pas à utiliser les groupes d'emprunteurs pour se constituer des banques de votes. Dans nombre de cas, faute de moyens suffisants, de créativité et d'adaptation à la spécificité des contextes locaux, les effets observés sont bien en deçà des effets d'annonce. Alors que dans un discours prononcé en 2003, la Première ministre du Tamil Nadu (Inde du Sud) de l'époque n'hésitait pas à comparer la microfinance à une « révolution tranquille » des femmes, les résultats des études d'impact sont quant à eux beaucoup plus mitigés (GUÉRIN et PALIER, 2005a).

Suite au développement quantitatif de la microfinance et à son institutionnalisation – au sens d'une inscription dans les politiques publiques –, le secteur de la microfinance indienne est aujourd'hui profondément divisé. Les pionniers, fidèles à une perspective réformatrice, ont bien du mal à se reconnaître dans la configuration actuelle, sans pour autant échapper entièrement aux dérives issues de ce développement exponentiel.

Quand on interroge les praticiens, ils ont eux-mêmes tendance à distinguer le secteur en trois catégories :

– Le modèle qualifié de « communautaire » (*community finance*) met l'accent sur le « service à la communauté », avec deux caractéristiques principales : le maintien de la propriété du capital aux mains des membres et l'articulation, plus ou moins explicite, à de grands mouvements de la société civile. Le statut de ces organisations prend souvent la forme de coopératives mais aussi de compagnies à but lucratif détenues par des fédérations organisées en mutuelles. C'est le cas d'Assefa (Tamil Nadu) : axée sur le développement rural et la défense des petits paysans, cette organisation est née dans les années 1970, dans la mouvance du *Bhoodan Movement* de redistribution des terres en s'inspirant du principe gandhien du *Sarvodaya* (« développement de tous »). La banque coopérative de la Sewa (Gujarat), née elle aussi dans les années 1970 d'un mouvement syndical de défense des femmes du secteur informel, revendique également une forte inspiration gandhienne. La Sewa s'est donnée pour mission de défendre la *people economy*, qu'elle définit comme l'économie des « petites gens », composée à la fois de stratégies individuelles de débrouille et de survie et d'initiatives collectives d'auto-organisation. Précisons néanmoins que ces dernières sont exceptionnelles⁶ : ce sont très souvent des personnes issues des classes moyennes voire supérieures qui sont à l'origine des initiatives, y compris celles qualifiées de « communautaires ».

– Le modèle qualifié de « capitaliste » offre des services financiers à partir de modes d'organisation et de gestion similaires au secteur bancaire. Adoptant le statut de société financière ou bancaire, les maîtres mots y sont « autonomie », « viabilité », « pérennité financière », « impayé », « encours moyen », « résultat d'exploitation », etc. Une autre caractéristique réside dans la propriété du capital

6 - Contrairement à beaucoup d'initiatives d'économie solidaire latino-américaines présentées dans les autres articles de ce numéro.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

détenue en majorité par de grandes banques ou fonds de placements⁷. Ce choix organisationnel n'exclut pas la poursuite d'objectifs plus larges : c'est le cas de l'organisation Basix (Andhra Pradesh), dont la mission porte sur le « développement rural » et le principe de *livelihood*, mais dans une perspective moins réformatrice et plus pragmatique que celle d'Assefa mentionnée plus haut.

– Le modèle qualifié d'« étatique » désigne les organisations, généralement au statut associatif⁸, spécialisées dans la mise en œuvre de programmes de microfinance gouvernementaux. L'une des caractéristiques majeures de ce modèle réside dans le fonctionnement partenarial avec le secteur bancaire gouvernemental. On trouve ici pléthore d'organisations de toutes natures, très rarement spécialisées dans la microfinance, qui s'y sont mises pour diverses raisons, oscillant entre pur opportunisme et injonction gouvernementale.

De toute évidence, le modèle étatique fonctionne mal : insuffisance de moyens humains et financiers, répartition floue des responsabilités entre les différents acteurs, sélection des partenaires sur une base souvent clientéliste, etc. (GUÉRIN, 2007). La liste des facteurs de dysfonctionnement est infinie. On pourrait penser *a priori* que le modèle « communautaire » est le plus à même de produire de la solidarité. La réalité est plus complexe. Les propos qui suivent visent à mieux comprendre les décalages entre les idéaux poursuivis, les missions annoncées et les pratiques mises en œuvre. Sans occulter les faiblesses et les dérives qu'ont connues certaines organisations, en particulier Assefa, de tels décalages illustrent, nous semble-t-il, la « schizophrénie institutionnelle » (SAMUEL, 2000) à laquelle sont confrontées toutes les organisations de cette nature, tiraillées entre des injonctions multiples et souvent contradictoires.

II – LES PROCESSUS D'ÉLABORATION DES SERVICES : UN ÉQUILIBRE DÉLICAT ENTRE « PARTICIPATION », PROXIMITÉ, EXPERTISE ET OFFRE DE MASSE

Commençons par préciser que bien au-delà du contexte indien, de nombreux acteurs ou observateurs de la microfinance, probablement aveuglés par la notion de *best practices*, ont une fâcheuse tendance à sous-estimer le degré de technicité des services financiers et la diversité des besoins (en fonction des contextes socio-économiques locaux, des milieux sociaux). En Inde, alors que l'on assiste à une véritable rhétorique de la « participation » des usagers, supposée garantir à la fois l'adaptation des services et l'*empowerment* des populations impliquées, force est de constater les ambiguïtés et les difficultés de mise en œuvre de cette participation. L'analyse des méthodes employées par les organisations pour élaborer des services réellement adaptés à leurs usagers/membres (ici, Sewa et Basix) montre à quel point il s'agit d'un processus complexe, combinant relations

7 - À titre d'exemple, le capital de Basix est détenu à 49,5 % par Basics Ltd. ; 21,8 % par International Finance Corporation (USA) ; 10,9 % par Stichting Hivos Triodos Fonds (Pays-Bas) ; 10,9 % par Shorecap International Ltd. (USA) ; 4,6 % par ICICI Bank ; 2,3 % par HDFC Ltd. ; et 0,1 % par d'autres (Basix, 2006).

8 - L'équivalent indien du statut associatif : *trust* ou *society*.

de proximité avec les populations (la participation n'étant qu'un facteur parmi d'autres), expertises (de natures socio-économique, financière, informatique, etc.) et effets de masse dans un pays où la demande est immense.

1 - Les ambiguïtés et les difficultés de la participation

Le principe de la participation est très souvent perçu par les promoteurs de dispositifs de microfinance comme une implication dans des activités de groupe permettant une revendication vis-à-vis des autorités publiques ou encore auprès des hommes (époux notamment), mais beaucoup moins comme une implication dans l'élaboration des services de microfinance eux-mêmes, dont les caractéristiques font d'ailleurs preuve d'un degré de standardisation et de rigidité remarquable. Les populations sont en quelque sorte soumises à une injonction paradoxale : participer à la vie publique (sans qu'elles en éprouvent forcément le besoin ou l'envie) tout en se pliant aux exigences des organisations qui les appuient (alors qu'elles auraient parfois beaucoup à dire). Les relations établies avec les populations ne sont pas généralisables tant elles sont diverses : on y trouve de l'affection, de la proximité mais aussi de la rancœur, de l'amertume voire de la haine, et au-delà de cette diversité, la persistance de relations de type hiérarchique est récurrente⁹. Le comportement des agents de terrain en est partiellement responsable, et plus généralement celui des organisations qu'ils représentent, dont la plupart se positionnent, parfois très explicitement, dans un rôle d'intermédiaire peu conciliable avec un réel processus d'autonomisation. Toutefois, même s'il est possible de constater la mise en œuvre de réels espaces de parole et de discussion, le comportement des populations tend lui aussi à entretenir des relations de dépendance et de soumission, avec en particulier des attentes souvent excessives qui exagèrent les promesses faites ou les transforment. La concurrence parfois très forte entre organisations sur un même territoire, voire entre ONG et services publics et/ou partis politiques, exacerbe ces attentes : les agents de terrain, sommés par leur hiérarchie d'attirer un nombre déterminé de « bénéficiaires », n'hésitent pas à faire des promesses démesurées pour « capter » leur clientèle. Par ailleurs, nombre de programmes d'appui aux SHG se basent sur un système de *rating* (la note obtenue conditionne l'éligibilité au prêt bancaire). Or, cette note, officiellement basée sur des critères strictement financiers et comptables, fait souvent appel, en pratique, à des jugements personnels qui tendent à biaiser les relations emprunteurs/agents de crédit.

La frontière entre domination et respect est difficile à déterminer : ce qui s'apparente à de la soumission *via* des expressions corporelles et verbales très visibles peut tout aussi bien s'interpréter comme le témoignage d'une forme de respect ou comme une stratégie délibérée visant à obtenir faveurs et protections diverses. Toujours est-il qu'une discussion claire, franche et sincère entre organisations et populations est difficile à établir. C'est pourquoi certaines organisations misent sur le statut coopératif ou équivalent, le fait que les usagers soient propriétaires de l'institution étant supposé garantir leur mainmise sur la plus-value de

9 - Sur l'analyse des relations ONG/« bénéficiaires », voir l'analyse ethnographique de JAUZELON (2006).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

l'activité financière, mais aussi sur l'organisation, sa mission et son mode de fonctionnement. C'est le choix fait dès le départ par Sewa (1974) et plus récemment par Assefa. Il s'est concrétisé dans les deux cas au prix d'une lutte acharnée compte tenu de l'inadéquation de la législation et des réticences des autorités publiques : pour Sewa, réticences des autorités bancaires face à une initiative qui, dans les années 1970, paraissait complètement incongrue (« une banque de femmes ») ; pour Assefa, réticences des services en charge du programme SHG au niveau de l'État du Tamil Nadu, puisque l'adoption de ce nouveau statut consacrait l'indépendance d'Assefa et un manque à gagner en termes de population touchée, pour un programme public considéré par le Premier ministre de l'époque comme prioritaire. Par ailleurs, dans les deux cas, nous observons que le principe de la propriété collective du capital ne garantit en rien une délégation effective de pouvoir et de prise de décision. Même si c'est à des degrés divers, le mode de gouvernance reste foncièrement hiérarchique et les membres de la base ne sont guère impliqués dans les prises de décision. Si l'absence réelle de volonté de déléguer le pouvoir est probablement un facteur d'explication, et ceci en dépit d'un discours très égalitariste, la réalité semble néanmoins plus complexe. Outre les raisons mentionnées plus haut, outre les conflits permanents de *leadership* au sein de la « base » qui ont parfois tendance à décourager toute tentative de délégation, s'ajoute le fait que nombre de femmes sont préoccupées avant tout par la qualité des services. Or l'élaboration de services de qualité, nous allons le voir à présent, n'est pas seulement, loin s'en faut, une question de participation.

2 – La qualité des services : combiner proximité, expertise et offre de masse

Dans le cas d'Assefa, paradoxalement, le concept de « service à la communauté » qui lui a donné naissance et qui continue de forger son identité ne se traduit plus par une réflexion sur le type de services financiers à offrir ; ces derniers sont dorénavant inspirés des modèles en vigueur dans le reste de l'Inde, à savoir des services suivant une méthodologie normalisée et ne s'adaptant pas à la diversité des besoins¹⁰. Pour Assefa, l'essentiel de l'énergie a été focalisé sur la question d'un montage financier permettant de combiner autofinancement et maintien du capital aux mains des membres de l'institution. Crise d'identité de l'institution, constat d'échec relatif des expérimentations des décennies 1970-1980, et essoufflement du militantisme de la première génération sont autant de facteurs qui ont incité les fondateurs à se tourner vers une approche plus classique, permettant de relancer les activités *via* l'appui de bailleurs de fonds dont on connaît la réticence à l'égard des démarches réformatrices. En même temps, Assefa ne s'est jamais dotée des moyens techniques et de l'expertise nécessaires à l'élaboration de services de qualité.

10 - Le cas le plus flagrant concerne l'épargne des groupes. L'épargne des membres ne peut pas être utilisée pour répondre aux dépenses liées à des urgences (frais d'hôpitaux, enterrements, etc.). L'épargne est bloquée et ne peut être mise à disposition que sous forme de crédits. De plus, les délais de mise à disposition de ces fonds *via* un crédit étant longs (plusieurs jours dans le meilleur des cas), les membres ont souvent recours à d'autres sources de financement (connaissances, employeurs, prêteurs privés).

Dans le cas de Sewa, en revanche, offrir des services ajustés au mieux à la demande a toujours été une préoccupation permanente ; en témoigne par exemple la mise en place d'un service de collecte d'épargne à domicile dès le démarrage de l'institution financière en 1974 ¹¹, service qui depuis n'a cessé de s'améliorer. L'organisation régulière de groupes de discussion vise, du moins officiellement, à faire émerger les problèmes quotidiens, et éventuellement les demandes et les requêtes des femmes. En pratique, ces espaces de discussion s'avèrent être surtout des lieux d'échanges d'expériences, de construction et de renforcement du sentiment d'appartenance à l'institution. L'essentiel des informations sur les besoins transite plutôt par des canaux informels, *via* des discussions entre le personnel de la coopérative financière et les clientes. C'est surtout l'observation des pratiques quotidiennes des membres qui permet à l'organisation de réfléchir sur des services adaptés. Simultanément, le recrutement de personnel hautement qualifié et le recours systématique à de la recherche-action permettent de concrétiser la mise en œuvre de nouveaux produits, d'expérimenter et de tester leur viabilité et leur conformité aux règles et aux contraintes techniques et financières de la coopérative. Cette recherche-action se fait en interne, *via* la Sewa Academy. Elle passe également par de nombreuses alliances avec des instituts de recherche ou des cabinets d'expertise.

Le cas de Basix est tout autre, tout en présentant quelques convergences. Les branches financières de Basix sont destinées à faire du profit – elles ont d'ailleurs le statut de *Non banking financial company* et de *Local area bank* –, les agents de crédit ne sont pas des travailleurs sociaux mais bel et bien des banquiers et des financiers. Le « jargon » employé (« rentabilité », « business plan », etc.) et les techniques d'élaboration des services (enquêtes socio-économiques mais aussi études de marché et marketing, publicité, etc.) n'ont rien à envier au secteur « marchand ». Les promoteurs ne s'en cachent pas, ce qui leur vaut d'ailleurs des critiques récurrentes (« est-ce vraiment solidaire puisque ce sont de vrais banquiers ? »). La recherche permanente de parts de marché a parfois tendance, il faut bien le dire, à l'emporter sur les préoccupations de solidarité et de bien-être des clients. Néanmoins le profit est destiné en grande partie à alimenter les autres entités de Basix, en particulier sa branche non lucrative consacrée à la recherche-action, qui a pour ambition d'aller bien au-delà de l'offre de services financiers. Dans l'architecture organisationnelle de Basix, cette entité joue le rôle du département de recherche et développement et permet, par des études ponctuelles, la co-construction des services financiers ou encore la mise en place d'espaces de discussion à l'échelle territoriale impliquant différents acteurs publics et privés du développement local. Cette entité est constituée de chercheurs et de praticiens dont l'objectif est de développer de nouveaux produits, de piloter les phases de tests tout en formant le personnel sur le terrain. En dix ans d'activités, plusieurs dizaines de services financiers innovants ¹² ont également initiés, mais également des innovations institutionnelles basées sur des partenariats public/privé locaux

11 - Sur le plan strictement technique, les deux organisations ne sont pas comparables puisque Sewa intervient principalement en milieu urbain, tandis qu'Assefa intervient en milieu rural (où il est beaucoup plus complexe et coûteux de mettre en place un service bancaire à domicile).

12 - Citons par exemple le rôle déterminant de Basix dans l'adaptation d'un produit d'assurance contre la sécheresse mis en place par le gouvernement indien pour les petits agriculteurs, Basix ayant joué un rôle de relais des réclamations des agriculteurs (FOUILLET, 2005).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

dont l'objectif est double : revivifier les infrastructures rurales (coopératives laitières, pisciculture, artisanat local, etc.) et intégrer l'offre de services financiers dans une perspective plus globale de revitalisation des territoires. Au final, toutefois, ce type d'innovations reste ponctuel et aléatoire. Non seulement l'issue des processus participatifs qui en sont à l'origine est toujours incertaine, mais c'est aussi une question de temps, d'énergie, de moyens et enfin de légitimité : face à une pauvreté de masse, les organisations sont incitées à intervenir en masse, ce qui laisse peu de place à l'innovation et à la créativité, ou alors seulement de manière ponctuelle et limitée.

3 – L'appropriation des services

Si la « participation » s'avère difficile, l'aptitude des populations à transformer les services proposés et à se les approprier est souvent remarquable (GENTIL et SERVET, 2002 ; MORVANT-ROUX, 2006a). En réponse à des règles souvent contraignantes (en particulier la rigidité des montants et des calendriers de remboursement), ce processus d'appropriation a souvent pour objet d'introduire davantage de souplesse et s'appuie sur des stratégies d'ajustement individuelles (par exemple le placement auprès de l'entourage ou l'achat d'or permettant de repousser l'usage du prêt¹³) ou collectives (solidarité informelle de type réciproitaire en cas de difficulté à rembourser ou à mobiliser les montants d'épargne obligatoire, échanges de prêts lorsque les bénéficiaires n'en ont pas véritablement besoin à ce moment-là, etc.¹⁴). Ces formes d'entraide et de réciprocité entre pairs se greffent sur des solidarités préexistantes, en particulier de nature familiale, ou parfois en créent de nouvelles¹⁵. D'autres formes d'appropriation, au contraire, cristallisent des hiérarchies existantes, et les responsabilités multiples attribuées aux présidentes de groupe y participent fortement : monopolisation des prêts par une minorité, recours à des prête-noms, sélection arbitraire ou uniquement clientéliste des bénéficiaires, détournement de l'usage des prêts pour reprêter à des taux très élevés, etc. (GUÉRIN, 2007). De telles dérives sont inévitables et prétendre y remédier serait vain (BIERSCHENK *et al.*, 2000 ; MOSSE, 2005 ; OLIVIER DE SARDAN, 1995). En revanche, introduire des procédures minimales de suivi afin d'éviter un renforcement systématique des inégalités s'avère indispensable, or c'est à l'heure actuelle rarement le cas.

III – ARTICULER SERVICES FINANCIERS ET ACTION POLITIQUE : DES DÉFIS MULTIPLES

Les organisations décrites ici partagent une ambition commune : promouvoir des modes alternatifs de production et de redistribution des richesses en considérant la microfinance comme un outil et non comme une fin en soi. Leur action « politique », définie ici comme la volonté d'influer sur les règles et les normes, se

13 - Pour plus de détails voir ROESCH *et al.* (2006).

14 - Ce constat est au cœur de la thèse de Solène MORVANT-ROUX sur la microfinance au Mexique (MORVANT-ROUX, 2006a ; 2006b).

15 - Voir l'article de JAUZELON dans ce même numéro.

heurte à des difficultés multiples. Concilier mission politique et services financiers est un premier obstacle : les deux types d'activités peuvent s'enrichir mutuellement mais aussi se contredire et s'opposer. Dans de nombreux cas, et pour diverses raisons exposées ci-dessous, l'offre financière a tendance à se substituer, au moins partiellement, aux autres activités. Lorsqu'elle existe, la prise de parole s'avère à la fois risquée et fragile, compte tenu du caractère très inégalitaire et très divisé de la société civile indienne. Multiplicité des formes d'action, compromis et alliances stratégiques sont autant de moyens visant à allier le poids de la masse et un dialogue constructif avec les autorités publiques.

1 – Le secteur de la solidarité non gouvernementale : dépolitisation ou politisation contrôlée ?

Nombre d'observateurs regrettent la « dépolitisation » du secteur de la solidarité non gouvernementale indienne, secteur désormais dominé par des débats de natures essentiellement technique et opérationnelle qui tendent à évincer toute réflexion de fond relative aux facteurs structurels des problèmes observés¹⁶. Initiée dès les années 1980 avec l'émergence d'approches sectorielles, cette technicisation du secteur n'a cessé de se développer et de se renforcer. Maintes initiatives nées dans les années 1970 et visant précisément à articuler l'économique au politique ont progressivement perdu leur côté militant, et l'évolution de l'organisation Assefa, même si ses promoteurs s'en défendent, en est un exemple criant. Prenant source dans le *Bhoodan Movement* d'Acharya Vinoba Bhave, les *land development activities* constituent le premier type d'intervention d'Assefa lorsque celle-ci débute ses opérations en 1969. Il s'agit d'abord et avant tout de promouvoir des communautés d'agriculteurs pour travailler une terre collective afin de rompre avec les différentes formes de servitudes prédominantes en milieu rural. Il s'agit également, conformément aux principes du *Sarvodaya* (le « développement de tous ») et de la reconstruction sociale et économique prônés par GANDHI, de susciter de nouvelles formes de relations et de « vivre ensemble » : promouvoir « l'harmonie collective », par exemple en encourageant des mariages inter-castes et inter-religieux ; susciter les *Pada Yatra* (marches aux pieds nus) visant à construire une conscience politique parmi la communauté ; rechercher le partage permanent des connaissances et des expériences à travers des séminaires, des conférences, etc. ; et enfin susciter de nouvelles formes de démocratie locale (à travers les *Gram Sabha* : assemblées de village, vision plutôt novatrice pour l'époque) et de développement local (à travers les *Gram Kosh* : caisses locales mutualistes alimentées par les habitants sous forme de dons en nature, en main-d'œuvre ou en liquide).

Aujourd'hui, même si le message gandhien continue de rythmer les discours du fondateur et les grandes rencontres annuelles, force est de constater l'essoufflement de sa mise en pratique. La lutte pour la redistribution des terres n'est plus du tout une priorité. Progressivement, l'organisation abandonne la plupart de ses ambitions en matière de développement économique communautaire. Aux *Gram Kosh* et *Gram Sabha* se sont substitués des SHG et leur regroupement en coopérative financière (Sarvodaya Mutual Benefice Trust), mais avec toutes les

16 - Voir par exemple MEHRA *et al.* (2003), SAMUEL (2000), TANDON et MOHANTY (2003).

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

limites évoquées plus haut en termes d'adaptation des services. Alors que jusque-là les services financiers venaient en appui à des projets collectifs et étaient intégrés à une réflexion de développement territorial, l'offre financière actuelle soutient essentiellement de l'entrepreneuriat individuel et s'avère déconnectée de tout autre type de services.

Bien au-delà du cas d'Assefa, le développement de la microfinance des dernières années est en partie responsable de la « dépolitisation » du secteur de la solidarité non gouvernementale. La croissance exponentielle des deux dernières décennies s'est faite sur fond de slogans simplistes arguant des multiples vertus de l'outil en matière de création d'auto-emploi, de lutte contre la pauvreté et contre des inégalités sociales, en particulier de genre. Certaines organisations ont saisi cette nouvelle opportunité pour capter de nouvelles subventions. D'autres ont été fortement incitées par les autorités publiques. L'État du Tamil Nadu, par exemple, s'est fixé depuis la fin des années 1990 des objectifs ambitieux, or il a besoin des ONG pour atteindre ses « bénéficiaires ». De nombreuses ONG jusque-là peu familières de la microfinance ont donc été fortement incitées à réorienter leurs activités. Celles qui dépendent de fonds publics, et elles sont fort nombreuses, considèrent qu'elles n'ont donc pas eu le choix. Certaines organisations, notamment celles qui étaient spécialisées jusque-là sur la défense des droits des minorités, considèrent qu'il s'agit d'un véritable « complot » : la microfinance serait une stratégie délibérée visant à les détourner de leur mission initiale, considérée comme dérangeante par les autorités. Leur avis n'est probablement pas entièrement objectif et reflète peut-être mal la réalité. Toujours est-il que nous avons vu de nombreux groupements (en particulier de femmes) axés sur la défense des droits se diviser voire disparaître suite à l'apparition de la microfinance. La gestion financière, si elle fonctionne bien, peut très bien renforcer les capacités d'autogestion des groupes. Mais, si elle marche mal, ce qui est, hélas, souvent le cas faute d'accompagnement, alors elle sape toute forme d'initiatives collectives. Les tensions et conflits liés à l'octroi des prêts et aux remboursements ont souvent raison de la mobilisation collective. Parfois, ce sont les femmes elles-mêmes qui implorent l'ONG de leur octroyer des prêts et d'ouvrir ainsi une nouvelle source d'endettement : elles ont vu leurs voisins bénéficier de prêts, ou bien la télévision leur a vanté les miracles de l'outil – on voit ici les risques d'une médiatisation excessive et naïve des « miracles » de la microfinance.

Simultanément, il ne faut pas nier la multiplication de mesures législatives et réglementaires et de programmes publics visant à renforcer la démocratie locale, tant d'un point de vue délibératif que représentatif. L'appui aux SHG fait partie de cet arsenal de mesures de dynamisation des pratiques démocratiques. Nous avons dans des travaux précédents (GUÉRIN et PALIER, 2005a, 2005b) montré le degré d'instrumentalisation des groupes de femmes du Sud de l'Inde par les autorités publiques ; au nom de l'*empowerment* mais aussi de la décentralisation et de la bonne gouvernance, ces groupes sont sollicités pour le développement économique local, la gestion de biens collectifs communs, la supervision du déroulement des élections, le fonctionnement des instances élues locales, etc. En pratique, cette délégation de responsabilités s'accompagne très rarement des moyens financiers et humains adéquats et d'un quelconque pouvoir en matière de prise de décision. En même temps, nous avons souligné que dans un contexte

de démocratie encore très formelle, conservatrice, élitiste et patriarcale, de telles initiatives offraient néanmoins aux femmes des formes d'apprentissage à la vie publique.

2 – Les risques de la prise de parole

L'articulation permanente entre action économique (production de biens et de services) et action politique (plaidoyer pour un changement des règles, des normes et des politiques publiques) est au cœur de la mission que s'est donnée la Sewa. Lors du démarrage de l'organisation dans les années 1970, la mobilisation syndicale, qui était l'objectif de départ, s'est très vite soldée par un échec : comment convaincre des femmes préoccupées par leur survie quotidienne de consacrer du temps à des mobilisations qui ne porteront leurs fruits que sur le long terme ? Très vite la Sewa a donc couplé son rôle de *lobbying* avec l'offre de services directs aux femmes et à leurs familles. Dès lors que les femmes bénéficient de ces services, elles acceptent de se regrouper pour discuter de la qualité des services en question et de la manière de les faire évoluer, ce qui peut les amener progressivement à être convaincues de l'intérêt du *lobbying*. Elles acceptent également de participer à des manifestations de masse – principale arme de la Sewa pour se faire entendre auprès des autorités publiques – sans forcément être conscientes de leur engagement « politique ». Nombre d'entre elles par exemple ne savent pas qu'elles font en fait partie d'un syndicat, mais cela ne semble pas gêner les femmes *leaders* du mouvement Sewa : elles savent que ce type d'engagement n'intéresse pas les membres « de base » – ce qui les préoccupe, c'est leur survie quotidienne – ou même que ces membres craignent l'engagement politique. Dans le contexte indien, marqué par le patriarcat et la hiérarchie sociale, la prise de parole des couches dominées est risquée. De plus les femmes sont sommées d'être discrètes et humbles, et leur mobilité est fortement contrôlée¹⁷. Les risques de sanction peuvent provenir de la famille et de la « communauté », dont il faut assurer la réputation. Les risques peuvent également provenir des employeurs, des recruteurs ou des propriétaires terriens, qui disposent de multiples armes de rétorsion (licenciements, hommes de main), ou encore des autorités publiques, qui n'hésitent pas à recourir à la force, souvent de manière très arbitraire, pour étouffer des prises de parole dérangeantes.

Le fait que la prise de parole soit risquée engendre plusieurs conséquences. Tout d'abord, l'échec est monnaie courante. Par exemple pour la Sewa, beaucoup de campagnes de mobilisation se sont d'abord traduites par une détérioration des situations (représailles des propriétaires terriens, des fournisseurs, des employeurs), parfois suivie d'une amélioration, mais pas toujours. Les femmes *leaders* de cette organisation sont bien conscientes également de la fragilité des gains obtenus et du fait que, dans certains domaines, malgré une lutte de plusieurs décennies, la mobilisation n'a rien donné de tangible.

17 - Insistons bien sur le fait qu'il s'agit de normes, qui n'excluent en rien des comportements radicalement différents. Nombre de femmes des milieux défavorisés, habituées au contact extérieur du fait d'une activité rémunérée, n'hésitent pas à s'exprimer et font preuve d'une personnalité remarquable. Toujours est-il que leur prise de parole publique et collective reste problématique.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

Les dangers de la prise de parole expliquent aussi la prudence des projets initiés par l'organisation. Ainsi la Sewa n'hésite pas, dans certaines situations, à démarrer par des sujets moins sensibles, peu susceptibles de menacer l'ordre existant, par exemple des groupes de santé communautaire ou d'épargne, qui permettent de construire la confiance à l'égard des femmes et à l'égard de la communauté locale, d'établir les bases nécessaires pour des questions plus sensibles à l'égard des employeurs locaux, telles que les conditions d'emploi et les salaires (ROSE, 1992). Coupler la prise de parole avec des mesures de protection est également un des principaux enseignements des campagnes menées par la Sewa, et on retrouve cette dimension chez Assefa : lors de l'organisation de mariages collectifs inter-castes et inter-religieux, la présence de la police permet de limiter les représailles de mouvements fondamentalistes.

3 – Divisions et conflits

Le caractère fondamentalement hiérarchique et divisé de la société civile indienne a largement été souligné dans différentes études¹⁸. Une première division oppose la frange élitiste de la société civile – milieux marchands, intelligentsia, mouvements de moyens et grands propriétaires terriens, syndicats du secteur formel – et la société civile « d'en bas », qui a bien du mal à se faire entendre, quand bien même elle parvient à prendre la parole. Elle se heurte non seulement à la résistance de cette élite organisée, mais aussi aux alliances nouées par celle-ci avec les autorités publiques. Dans deux domaines clefs pour la Sewa – le droit du travail et l'obtention de marchés publics pour les coopératives féminines –, clientélisme et corruption sont les principaux obstacles.

À cela s'ajoutent les divisions communautaires locales qui font l'objet de luttes permanentes pour des questions de statut mais aussi de partage des richesses (emploi, biens communs). Dans un contexte de fragmentation aussi exacerbé, l'action collective est un défi permanent, d'autant plus que chaque territoire fait l'objet d'une lutte sans merci entre multiples acteurs/organisations/mouvements plus ou moins institués qui essaient de contrôler les populations. Comment se positionnent les organisations de microfinance ? Les stratégies mais aussi les marges de manœuvre sont diverses. On a déjà mentionné plus haut le caractère hyperconcurrentiel de leur intervention : le monde des ONG, et des organisations de microfinance en particulier, est lui aussi profondément divisé et inégalitaire. La quête permanente de légitimité auprès des populations, des institutions locales et des autorités publiques (essentielle compte tenu de l'interventionnisme public) passe par des stratégies subtiles, complètement mafieuses pour certaines, d'accaparement des territoires (mainmise sur les groupes de l'ONG voisine *via* des promesses diverses mais aussi parfois recours aux menaces, à la diffamation et à l'intimidation physique à l'égard des ONG concurrentes). Face à la prévalence de logiques clientélistes et dans un contexte où l'importance de la population ciblée reste le meilleur moyen de construire sa légitimité, la qualité des services est loin d'être le facteur déterminant.

18 - Pour une synthèse en français, voir JAFFRELOT (1997 ; 1998).

Certaines organisations ont une stratégie délibérée de dépassement des divisions locales, d'autres se donnent également pour mission de jouer un rôle de concertation entre différents acteurs, c'est le cas de Basix, organisation décrite plus haut. Néanmoins de telles stratégies restent exceptionnelles, et leur mise en œuvre effective dépend ensuite des réactions des populations locales. On assiste ici aussi à des processus d'appropriation, lesquels dépendent étroitement des modes de « gouvernance locale », définis comme l'ensemble des droits et obligations sur un territoire donné en matière de production, de consommation, de redistribution, de gestion des conflits et des biens communs. Ceux-ci sont étonnamment variables d'un territoire à l'autre (pouvoir plus ou moins diffus, rôle très variable des femmes et des jeunes, etc.). Ici encore, les compromis résultant de ces « arènes politiques » (OLIVIER DE SARDAN, 1995) sont imprévisibles. Les mobilisations collectives peuvent tout aussi bien cristalliser et reproduire des divisions et des hiérarchies existantes que les transformer, les renouveler, les infléchir. Des réseaux et des alliances existent à l'échelle territoriale, mais ils restent fragiles et ponctuels. Un réseau d'acteurs de microfinance existe à l'échelle nationale (l'association Sa-Dhan) : son rôle a été très positif et continue de l'être dans la défense du secteur à l'égard des autorités publiques, en particulier bancaires, mais il reste très limité dans la coordination des actions à l'échelle territoriale.

4 – Pragmatisme et multiplicité des formes d'action

Pour toutes les raisons évoquées précédemment, l'action politique emprunte des voies multiples, elle repose sur une combinaison complexe faite de relations basées tantôt sur l'opposition, l'alliance, la collaboration, le compromis voire la cooptation, et ceci à toutes les échelles de pouvoir, du local au global.

Les résultats sont extrêmement difficiles à évaluer. Toutes les revendications, quels que soient les secteurs, sont le fruit d'un travail de contestation et de négociation, parfois de harcèlement des autorités publiques, dont l'issue ne peut prendre que la forme de compromis, de modifications lentes de l'opinion publique et de la conscience collective. Nombre de ces actions de revendications sont également invisibles dans la mesure où elles ne visent pas à réformer les choses mais à lutter contre telle ou telle mesure. Les difficultés de l'évaluation tiennent aussi à l'enchevêtrement de la « société civile » et des autorités publiques et à leur engendrement mutuel permanent. Le mouvement des SHG, par exemple, est bel et bien le fruit d'une initiative de la société civile, soutenue par l'International Fund for Agricultural Development (IFAD) puis par la National Bank for Agriculture and Rural Development (NABARD) qui a été à l'origine de sa duplication à très grande échelle, hélas dans un esprit peu conforme aux objectifs de départ, à tel point que les initiateurs¹⁹ ont fini par se retirer du processus. Comme partout ailleurs, et l'Inde n'est absolument pas une exception, le défi permanent consiste à faire pression pour la mise en place de telle ou telle mesure en limitant les risques de dérives, de récupération par les autorités publiques.

Les modes d'action sont évidemment variables en fonction de la nature des revendications, de leur caractère plus ou moins réformateur et contestataire.

19 - Les organisations Myrada en Andhra Pradesh, puis Assefa au Tamil Nadu.

La microfinance indienne peut-elle être solidaire ?

L'intervention de Basix, par exemple, se situe sur un terrain peu sensible. Son rôle « politique » se situe surtout dans la structuration du secteur de la microfinance et la défense d'une vision globale et réaliste de l'outil. L'action de Basix passe principalement par l'animation de groupes de travail et de discussion au sein du secteur professionnel, la participation à diverses commissions et *task forces*, au niveau national mais aussi local, la mise en place de formations relayées par les politiques publiques ou encore l'interpellation régulière des médias. La légitimité incontestable de l'institution (et de son fondateur) lui permet de jouer un rôle de médiation en cas de conflit ou de crise ²⁰.

La Sewa, qui a joué un rôle sensible dans la reconnaissance du secteur « informel » ces dernières décennies, au niveau indien mais aussi au niveau international, multiplie les canaux d'intervention. À plusieurs égards, l'action politique de la Sewa peut être qualifiée d'« hautement stratégique ». Plus qu'un plaidoyer en faveur des droits des pauvres, son argumentaire est centré sur des questions d'intérêt général, à travers une réflexion argumentée sur les bénéfices collectifs que pourrait entraîner la protection des travailleuses du secteur informel. Le rôle de la recherche joue ici un rôle central : dès le départ, ses revendications ont toujours été appuyées par des études, en particulier statistiques, et plusieurs membres de la Sewa sont des économistes spécialistes du travail et très largement reconnus d'un point de vue académique. Miser sur les partenariats, tant privés que publics, est affirmé comme une priorité – il ne s'agit pas de remplacer le « marché » ou « l'État » en misant sur une *people economy* autonome mais de lui donner les moyens de dialoguer à part égale. Sewa qualifie elle-même sa position avec les autorités publiques et avec les employeurs d'alliance conflictuelle fondée sur une politique de la contingence, alliance faite d'intérêts mutuels pas forcément explicites mais bien compris (les femmes savent qu'elles sont des « banques de vote » et n'hésitent pas à en jouer). La démonstration de masse reste l'un des modes d'action les plus emblématiques de l'institution, et il est certain que les manifestations silencieuses de milliers de femmes, portant leurs enfants et leurs outils de travail, ont toujours été un moyen efficace de sensibiliser l'opinion publique. À cela s'ajoutent la médiatisation systématique des activités, basée sur une alliance construite avec les médias, la publication régulière de lettres visant à sensibiliser la population mais aussi et surtout les décideurs, et enfin des contacts privilégiés très personnels établis avec des officiels occupant des postes clefs. Mentionnons également une connaissance très fine des procédures législatives et du mode de fonctionnement effectif (et donc très informel) de la justice. Enfin, la participation à des *labour monitoring board* et le plaidoyer systématique pour la mise en place de commissions tripartites ont toujours été les chevaux de bataille de l'organisation.

Dans les deux cas, l'action de nature politique est hautement personnalisée. Le fondateur de Basix (Vijay MAHAJAN) est une figure emblématique du milieu de la microfinance et du *voluntary sector* en général. Présenté par les médias comme un « entrepreneur social », ancien diplômé de polytechnique (IIT-Delhi), de la prestigieuse école de commerce indienne (IIM-Ahmedabad) et de l'université de Princeton, il jouit d'une crédibilité et d'une visibilité incontestables tant

20 - Voir le cas récent du traitement de la crise rencontrée par le secteur de la microfinance en Andhra Pradesh (FOUILLET, 2006b).

auprès de ses pairs que des autorités publiques, en particulier bancaires, dont il maîtrise parfaitement les procédures et le vocabulaire. La fondatrice de Sewa (Ela BHATT) est aujourd'hui mondialement connue. Impliquée dans la création de plusieurs réseaux d'envergure internationale, sans cesse en représentation aux quatre coins de la planète – ce qui lui vaut d'ailleurs de nombreuses critiques –, elle cumule les récompenses, les médailles et les prix de natures diverses. Son origine sociale – l'élite brahmane et bourgeoise d'Amedhabad – est également source de polémique. Toujours est-il que cette origine a probablement facilité (couplée à sa formation de juriste) ne serait-ce que l'ouverture du dialogue avec un milieu dont on imagine mal le degré de mépris et d'arrogance à l'égard des petites gens.

Nous avons longuement insisté sur les difficultés liées au caractère foncièrement inégalitaire, parcellisé et divisé de la société indienne. Pour autant, la société indienne n'est ni figée, ni immobile. Si les initiatives décrites ici se heurtent à des difficultés multiples, il serait fort réducteur d'affirmer qu'elles ne font que reproduire le *statu quo*. Tantôt elles renforcent les inégalités et les divisions existantes, tantôt elles les transforment et les altèrent. Une autre étape de la réflexion consisterait à analyser les modalités de recomposition des différentes formes de solidarité, la manière dont les services et les actions décrits ici s'articulent avec des solidarités « héritées » (liées à l'appartenance de caste, d'ethnie, de sexe ou encore de religion) dont le rôle en matière de protection et de construction des identités personnelles et collectives reste absolument essentiel dans l'Inde contemporaine.

Les quelques études de cas décrites dans cet article font également émerger des questionnements qui dépassent très largement leur caractère singulier et localisé et qui ne sont en aucun cas liés au contexte indien. La recherche permanente d'un équilibre subtil entre, d'un côté, solidarité et militantisme et, de l'autre, compétitivité et expertise représente un défi permanent en matière de montage institutionnel et organisationnel. Or, ce défi soulève des questions complexes et multiples occultées par des débats qui restent trop souvent de nature purement idéologique. Nous espérons avoir montré les multiples défis auxquels sont confrontées les initiatives de microfinance qui se veulent solidaires, et à quel point la production de cette solidarité est contingente de modes d'action mais aussi des contextes locaux d'intervention et des modes d'appropriation des populations locales. Il reste évidemment beaucoup à faire pour en déduire des propositions opérationnelles, ce qui suppose de poursuivre l'analyse tout en l'associant à un dialogue systématique avec les praticiens, mais aussi avec les décideurs et les bailleurs de fonds, trop souvent écartés des débats alors qu'ils jouent un rôle essentiel dans la normalisation et la standardisation du secteur.

BIBLIOGRAPHIE

- Basix, 2006, *Annual Report 2005-2006*, Hyderabad, Basix.
- BHATT A. R., 2006, *We are poor but so many. The story of self-employed women in India*, New-Delhi, Oxford University Press.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (ed.), 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projet*, Paris, Karthala/APAD.
- FERNANDO J. L. (ed.), 2006, *Microfinance. Perils and Prospects*, Londres, Routledge.
- FOUILLET C., 2005, « L'assurance sécheresse : entre gestion du risque climatique et investissement dans les exploitations agricoles », *Espace Finance*, GRET/CIRAD, 24 mai, <http://microfinancement.cirad.fr>
- FOUILLET C., 2006a, *Microfinance Development Sector in India : 1992-2005, The 3rd Annual PhD Conference on Economics*, Leicester, University of Leicester, Cd. Rom, pp. 788-801.
- FOUILLET C., 2006b, « La microfinance serait-elle devenue folle ? Crise en Andhra Pradesh », *Espace Finance*, GRET/CIRAD, 25 avril, <http://microfinancement.cirad.fr>
- GENTIL D., SERVET J.-M., 2002, « Entre localisme et mondialisation : la microfinance comme révélateur et comme levier des changements socio-économiques », *Revue Tiers Monde*, n° 172, Paris, PUF, pp. 738-760.
- GUÉRIN I., 2007, « Clientelism, brokerage and risk management. A case study in South India », *Working Paper*, Pondichéry, Institut français de Pondichéry.
- GUÉRIN I., PALIER J. (ed.), 2005a, *Microfinance challenges : empowerment or disempowerment of the poor ?*, Pondicherry, French Institute of Pondicherry Editions.
- GUÉRIN I., PALIER J., 2005b, « Empowerment, self-help-groups et solidarité démocratique en Inde », in GUÉRIN, MARIUS-GNANOU, PAIRAULT, SERVET (ed.), *Microfinance en Asie : entre traditions et innovations*, Paris/Pondichéry, Karthala/IRD/IFP, pp. 129-158.
- HIGGOTT R., WEBER H., 2005, « GATS in context : development, an evolving lex mercatoria and the Doha Agenda », *Review of International Political Economy*, vol. 12, n° 3, pp. 434-455.
- JAFFRELOT C. (ed.), 1997, *L'Inde contemporaine de 1950 à nos jours*, Paris, Fayard.
- JAFFRELOT C., 1998, *La démocratie en Inde. Religion, caste et politique*, Paris, Fayard.
- JAUZELON C., 2006, « Social workers and "beneficiaries" : power and status relations », colloque *Labour relationships, identities and bondage*, Pondichéry, IFP/Institute for Human Development/IRD/Maison des Sciences de l'Homme, Bureau International du Travail, 7-9 février.
- KARNEWE H., KONING A., 2004, *The provision of microfinance services by savings banks : Selected experiences from Africa, Asia and Latin America*, Bruxelles, World Savings Banks Institute.
- LAPENU C., ZELLER M., GREELEY M., CHAO-BÉROFF R., VERHAGEN K., 2004, « Performances sociales : une raison d'être des institutions de microfinance... et pourtant encore peu mesurées. Quelques pistes », *Mondes en développement*, n° 126, pp. 51-68.

- MEHRA A. K., SINGH A. K., KUECK G. W., 2003, *Society, politics and the voluntary sector*, New-Delhi, Center for Public Affairs/Konrad Adenauer Stiftung/Vani.
- MORVANT-ROUX S., 2006a, « Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain », *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Université Lumière Lyon 2.
- MORVANT-ROUX S., 2006b, « Mécanismes d'ajustement de l'offre aux besoins des clients d'une institution de microfinance en situation quasi monopolistique », *Revue Tiers monde*, n° 186, Paris, PUF, pp. 329-348.
- NABARD, 2006, *Progress of SHG – Bank Linkage in India, 2005-2006*, Mumbai, NABARD.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris/Marseille, Karthala/APAD.
- PARIKH S., RADHAKRISHNA R., 2005, *India Development Report 2004-2005*, New Delhi, Oxford University Press.
- ROESCH M., GUÉRIN I., KUMAR S., THANUJA M., VENKATASUBRAMANIAN, PONNARASU, 2006, *Impact assessment of the Peblisa project in Tamil Nadu, Report for the International Labour Organisation*, Pondicherry, French Institute of Pondicherry.
- ROSE K., 1992, *Where women are leaders. The Sewa movement in India*, New-Delhi, Vistaar Publications.
- SAMUEL J. (ed.), 2000, *Social action. An Indian panorama*, New-Delhi, Vani.
- SERVET J.-M., 2003, « Introduction générale », in GUÉRIN et SERVET (ed.), *Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, pp. 3-20.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus*, Paris, Odile Jacob.
- TANDON R., MOHANTY R. (ed.), 2003, *Does civil society matter? Governance in contemporary India*, New-Delhi/Thousand Oaks/London, Sage Publications.

REVUE TIERS MONDE

N°190 – AVRIL-JUIN 2007

ÉCONOMIE SOLIDAIRE : DES INITIATIVES LOCALES À L'ACTION PUBLIQUE

et

VARIA

avec la collaboration de

Catherine Baron, Thierry Baudassé,
José Luis Coraggio, Cyril Fouillet, Laurent Fraisse
Luis Inácio Gaiger, Christiane Girard Ferreira Nunes,
Isabelle Guérin, Isabelle Hillenkamp, Céline Jauzelon,
Jean-Louis Laille, Claude de Miras, Thierry Montalieu,
Jane Palier, Bruno Sarrasin, Jean-Michel Servet


ARMAND
COLIN

REVUE

TIERS MONDE

Revue trimestrielle publiée par

**l'Institut d'Étude du
Développement
économique et social**
de l'Université de Paris I
Panthéon-Sorbonne

avec le concours du Centre national du Livre

Directeur de la publication :
André GUICHAOUA

Directeur scientifique :
Philippe HUGON

Rédaction et administration

Rédactrice en chef :
Marie-Christine POLGE

Secrétaire de rédaction :
Safia TAGOUANI-ADEL

IEDES,
45 bis, av. de la Belle-Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex
Tél. : 01 43 94 72 26
Fax : 0143 94 72 44
tiermond@univ-parisl.fr

Éditeur : Armand Colin
21, Rue du Montparnasse, 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 54 47

Impression : Imprimerie Jouve
11, Bd de Sébastopol, 75001 Paris

Dépôt légal : Août 2007, N° 437709G
N° de commission paritaire : 58311
N° ISSN : 1293-8882

© Armand Colin/Université Paris I - IEDES

Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous pays. En application de la loi du 1er juillet 1992, il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

All rights reserved. No part of this publication may be translated, reproduced, stored in a retrieval system or transmitted in any form or any other means, electronic, mechanical, photocopying recording or otherwise, without prior permission of the publisher.

Fondateur : Henri LAUGIER

Comité de rédaction

Laëtitia ATLANI-DUAULT, *Anthropologie,*
Université de Lyon II

Guy CAIRE, *Économie,*
Université de Paris X

Jean CARTIER-BRESSON, *Économie,*
Université de Versailles-St Quentin

Jean COPANS, *Anthropologie,*
Université de Paris V

Georges COURADE, *Géographie,*
IRD

Pascal DAUVIN, *Sciences politiques,*
Université de Versailles-St Quentin

Blandine DESTREMAU, *Économie,*
CNRS-GRASS UMR 7022

Marc DUFUMIER, *Agronomie,*
INA-Paris-Grignon

Dominique GENTIL, *Sociologie, Économie,*
André GUICHAOUA, *Sociologie,*
Université de Paris I

Philippe HUGON, *Économie,*
Université de Paris X

Sylvy JAGLIN, *Géographie,*
Université de Paris VIII - LATTES-ENPC

Pierre JANIN, *Géographie,*
IRD

Alain KARSENTY, *Économie de*
l'environnement, CIRAD

Bruno LAUTIER, *Sociologie, Économie,*
Université de Paris I

Jaime MARQUES-PEREIRA, *Économie,*
Université de Picardie Jules Verne

André QUESNEL, *Démographie,*
IRD - CEPED

Michel ROCHEFORT, *Géographie,*
Université de Paris I

Pierre SALAMA, *Économie,*
Université de Paris XIII

Conseil scientifique

Outre les membres du Comité de Rédaction,
font partie du Conseil scientifique :

Samir AMIN, Jacques AUSTRUY,
Jean-Pierre CHAUVEAU, Isabelle DEBLÉ,
Gilbert ÉTIENNE, Philippe FARGUES,
Stéphane HESSEL, Abdelkader SID AHMED,
Alain TOURAINÉ, Jean-Claude VATIN

Économie solidaire : des initiatives locales à l'action publique

Sous la direction de Laurent FRAISSE, Isabelle GUÉRIN et Jean-Louis LAVILLE

- | | |
|---|--|
| Laurent FRAISSE,
Isabelle GUÉRIN,
Jean-Louis LAVILLE | Introduction |
| Jean-Michel SERVET | Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi |
| Céline JAUZELON | Microfinance et pratiques sociales des femmes <i>paraiyars</i> en Inde du Sud |
| Isabelle GUÉRIN, Cyril FOUILLET, Jane PALIER | La microfinance indienne peut-elle être solidaire ? |
| Luis Inácio GAIGER | Nouvelles formes de production non capitalistes au Brésil |
| Catherine BARON | Transfert du concept d'économie solidaire en Afrique francophone |
| Isabelle HILLENKAMP | Le mouvement bolivien d'économie solidaire |
| Claude DE MIRAS | Initiative nationale pour le développement humain et économie solidaire au Maroc |
| Christiane GIRARD FERREIRA NUNES | Politiques publiques en faveur de l'économie solidaire au Brésil |
| José Luis CORAGGIO | Une autre économie est-elle possible sans une (autre) politique ? |

VARIA

- | | |
|--|---|
| Thierry BAUDASSÉ,
Thierry MONTALIEU | L'hypothèse du capital social |
| Bruno SARRASIN | Le plan d'action environnemental malgache |

ANALYSES BIBLIOGRAPHIQUES

Acteurs et outils du développement : Ouvrages de L. Atlani-Duault (dir.) ; P.-A. Barthel ; G. Étienne ; S. Michailof (dir.) ; J.-M. Servet ; ILO/STEP
Économie politique : Ouvrage de M. Humbert et A. Caillé (dir.)

Abstracts – Résumés en anglais

Resumenes – Résumés en espagnol